

Le Relecq-Kerhuon, le 24 d cembre 2019,

Objet : Mutation du fonds FEE Equilibre ISR

Madame, Monsieur,

Vous  tes porteur de part(s) du fonds commun de placement d'entreprise FEE Equilibre ISR (code externe : 990000059199) g r  par la soci t  de gestion Federal Finance Gestion (la "**Soci t  de Gestion**").

FEE Equilibre ISR est un fonds dont l'objectif est de rechercher en priorit  la valorisation   moyen ou long terme du capital avec une exposition au risque actions europ ennes comprise entre 30 et 60% de l'actif net tout en respectant les crit res de l'investissement socialement responsable.

1. L'op ration

Dans le cadre de la refonte de sa gamme de fonds d' pargne salariale, la Soci t  de Gestion a d cid  de proc der   la mutation du fonds commun de placement d'entreprise FEE Equilibre ISR. Le Fonds deviendra un fonds nourricier (le « Fonds Nourricier ») du fonds Federal Opportunit  Equilibre ESG.

L'op ration a re u l'agr ment de l'Autorit  des March s Financiers en date du 20 d cembre 2019 et prendra effet le 30 janvier 2020 (ci-apr s d sign e la "**Date d'Effet**") sur la valeur liquidative du 30 janvier 2020.

Si cette op ration ne vous convient pas, nous vous rappelons que vous avez la possibilit  de demander le rachat sans frais des parts disponibles. Vous pouvez  galement b n ficier d'un arbitrage gratuit vers un autre fonds accessible dans le cadre de votre plan d' pargne salariale.

2. Les modifications entra n es par l'op ration

- **Le profil de risque**

Modification du profil rendement / risque : OUI

Augmentation du profil rendement / risque : OUI

- **Augmentation des frais : NON (une part ES du fonds ma tre, d di e aux fonds d' pargne salariale de Federal Finance Gestion sera cr e en date du 16 janvier 2019 afin de ne pas augmenter le niveau de frais)**

- **Les principales  volutions sont les suivantes :**

- **Modification de l'objectif de gestion :** Le nouvel objectif de gestion est d'obtenir, sur la p riode de placement recommand e, une performance sup rieure   celle de son indicateur de r f rence (50% Stoxx Europe 600  NR et 50% Bloomberg Barclays EuroAggregate 3-5 Year TR Index Value Unhedged)   travers la gestion dynamique d'un portefeuille investi en parts et/ou actions d'OPCVM et/ou de FIA (FIA respectant les crit res fix s par le Code Mon taire et Financier : 30 % maximum de l'actif net), tout en int grant des crit res ESG dans le processus de construction du portefeuille.

FEDERAL FINANCE GESTION

1, all e Louis Lichou – BP 97 – 29802 Brest Cedex 9 – T l 09 69 32 88 32 – Fax 02 98 00 28 59 – www.federal-finance-gestion.fr
Soci t  Anonyme   Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 6 500 000   - SIREN 378 135 610 RCS Brest
Agr ment de l'Autorit  des March s Financiers – N  GP 04/006 du 22/03/2004 – TVA : FR 87 378 135 610.

- **Modification de la stratégie d'investissement** : Le fonds était investi sur les marchés des actions de 30 à 60% de l'actif net. Après la mutation, l'investissement minimal sera augmenté à 40% quand la limite d'investissement maximale restera inchangée. L'investissement en produits de taux sera de 60% maximum, il était compris entre 40 et 70% avant la mutation. L'exposition au marché des actions internationales était interdite.

Vous trouverez, ci-après un tableau comparatif des éléments modifiés :

	Avant	Après
Dénomination	FEE Equilibre ISR	FEE Equilibre ESG
Société de gestion	Federal Finance Gestion	
Dépositaire et Conservateur	CACEIS Bank	
Déléataire de la gestion comptable	CACEIS Fund Administration	
Déléataire de la gestion administrative	Federal Finance	
Objectif de gestion	Son objectif est de rechercher en priorité la valorisation à moyen ou long terme du capital, avec une exposition au risque actions européennes comprise entre 30 % et 60 % de l'actif net tout en respectant les critères de l'Investissement Socialement Responsable.	FEE Equilibre ESG est un fonds nourricier du fonds Federal Opportunité Equilibre ESG dont l'objectif est d'obtenir, sur la période de placement recommandée, une performance supérieure à celle de son indicateur de référence à travers la gestion dynamique d'un portefeuille investi en parts et/ou actions d'OPCVM et/ou de FIA (FIA respectant les critères fixés par le Code Monétaire et Financier : 30 % maximum de l'actif net), tout en intégrant des critères ESG dans le processus de construction du portefeuille.
Stratégie d'investissement	<p>La stratégie d'investissement du fonds consiste à investir dans les titres et instruments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les valeurs mobilières françaises et étrangères négociées sur un marché réglementé en fonctionnement régulier d'un Etat membre ou non membre de l'Union Européenne : le fonds est investi en actions européennes entre 30% et 60% de son actif net, - Les titres de créances négociables, - Les parts ou actions d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPC), - Les opérations sur les marchés réglementés à terme dans le cadre de la réglementation en vigueur (futures, options...), - Les contrats d'échange de taux d'intérêt, de devises et d'indices. <p>Au sein de cet univers d'investissement, le gérant doit sélectionner des investissements ne répondant pas seulement à des critères de rentabilité et de risque mais relevant de la catégorie des Investissements Socialement Responsables au sens communément admis en France. Dans cette perspective, il s'appuie sur l'expertise des analystes financiers ISR de FEDERAL FINANCE GESTION mais aussi sur de nombreuses sources d'information externes, comme les agences de rating extra-financier, les sociétés de courtage, les rapports d'ONG.</p>	<p>La stratégie d'investissement consiste, dans le cadre d'une gestion diversifiée en termes de classes d'actifs, à être investi en parts et/ou actions d'OPCVM et/ou de FIA (FIA respectant les critères du Code Monétaire et Financier : 30 % maximum de l'actif net) de droit Européen à hauteur de 90 % minimum. Les OPCVM et/ou les FIA sélectionnés seront des OPCVM et/ou des FIA de sociétés de gestion externes et des OPCVM et/ou des FIA de la gamme de Federal Finance Gestion ou d'une société liée.</p> <p>Le processus d'investissement en OPCVM et/ou en FIA comprend plusieurs étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Détermination de la répartition entre les principales classes d'actifs. - Etape de sélection basée sur des critères quantitatifs (performance, volatilité, tracking error, ratio de Sharpe, ratio d'information) et qualitatifs (audit du process de gestion). - Etape de construction du portefeuille. <p>Le portefeuille est investi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - entre 40% minimum et 60% maximum, dans des OPCVM et/ou des FIA investis majoritairement sur les marchés actions. Le gérant cherchera à diversifier ces investissements, tant en termes de zone géographique, de secteur que de style de gestion. - à hauteur de 60% maximum, dans des OPCVM et/ou des FIA obligataires, monétaires et/ou monétaires court terme n'ayant pas de contrainte en termes géographiques ou de notation (dont des titres à caractère spéculatif). - à hauteur de 20% maximum sur des OPCVM et/ou des FIA investis sur les actions internationales. - à hauteur de 20% maximum sur des OPCVM et/ou des FIA investis

FEDERAL FINANCE GESTION

1, allée Louis Lichou – BP 97 – 29802 Brest Cedex 9 – Tél 09 69 32 88 32 – Fax 02 98 00 28 59 – www.federal-finance-gestion.fr
 Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 6 500 000 € - SIREN 378 135 610 RCS Brest
 Agrément de l'Autorité des Marchés Financiers – N° GP 04/006 du 22/03/2004 – TVA : FR 87 378 135 610.

		<p>sur les pays émergents.</p> <p>Le fonds a vocation à intégrer les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (dits "ESG") dans sa gestion.</p> <p>Ainsi, le fonds est constitué pour au moins 90% de son actif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de parts d'OPCVM ayant reçu un label d'investissement responsable reconnu par les pouvoirs publics de leurs pays de domiciliations (tel que, par exemple, le label ISR en France, le label Luxflag au Luxembourg). L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les labels peuvent différer qualitativement en fonction du pays d'attribution. - ou, à défaut, de fonds présentant une qualité d'intégration des enjeux ESG satisfaisante. <p>Dans ce dernier cas, la société de gestion effectuera les études spécifiques des fonds sous-jacents afin de s'assurer notamment que ces derniers disposent de contraintes de gestion ESG suffisantes, allant en tout état de cause au-delà des exclusions légales (telles par exemple de l'exclusion des entreprises impliquées dans la fabrication de mines anti-personnel ou bombes à sous-munitions).</p> <p>Afin de garantir dans le temps la qualité des investissements réalisés, une revue a minima annuelle des fonds sous-jacents portant sur les enjeux ESG sera réalisée. Le FCP peut être investi à hauteur de 10 % maximum de son actif en titres de créances négociables (billets de trésorerie, certificat de dépôt...) ou en obligations de la Zone Euro. Les fonds sélectionnés peuvent a priori mettre en place des approches ESG différentes et indépendantes les unes des autres. La sélection d'OPC ISR externes à la société de gestion peut générer une absence de</p> <p>Le FCP peut être exposé au risque actions entre 30% et 60% maximum de son actif, jusqu'à 70% maximum au risque de taux et jusqu'à 50% maximum respectivement aux risques de crédit et de change.</p> <p>Afin d'être plus réactif face à la volatilité des marchés, le fonds pourra avoir recours, dans la limite d'une fois l'actif net et sans recherche de surexposition, à des instruments dérivés sur actions, taux et devises, sur les marchés réglementés, organisés ou de gré à gré, de manière à exposer ou couvrir le portefeuille. Par ailleurs, à titre accessoire et en vue de profiter d'opportunité de marché, le fonds pourra également avoir recours à l'utilisation d'instruments dérivés sur actions, taux et devises (ex. : stratégie de gestion des courbes de taux, positions de change à terme sur devise...).</p>
Durée de placement recommandée	5 ans	3 ans

3. Les éléments à ne pas oublier

FEDERAL FINANCE GESTION

1, allée Louis Lichou – BP 97 – 29802 Brest Cedex 9 – Tél 09 69 32 88 32 – Fax 02 98 00 28 59 – www.federal-finance-gestion.fr
 Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 6 500 000 € - SIREN 378 135 610 RCS Brest
 Agrément de l'Autorité des Marchés Financiers – N° GP 04/006 du 22/03/2004 – TVA : FR 87 378 135 610.

Nous vous rappelons la nécessité et l'importance de prendre connaissance du document d'information clé pour l'investisseur (DICI) du Fonds. Le DICI et le Prospectus sont disponibles auprès de la Société de Gestion, sur simple demande écrite à Federal Finance Gestion, 1 allée Louis Lichou - 29 480 Le Relecq-Kerhuon ou à l'adresse électronique suivante : contact@federal-finance.fr.

A la suite des modifications opérées, deux options vous sont offertes :

- les modifications vous conviennent : aucune action n'est attendue de votre part,
- les modifications ne vous conviennent pas : vous avez la possibilité de sortir sans frais.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos sentiments distingués.



Alain GUELENNOC
Directeur Général

FEDERAL FINANCE GESTION

1, allée Louis Lichou – BP 97 – 29802 Brest Cedex 9 – Tél 09 69 32 88 32 – Fax 02 98 00 28 59 – www.federal-finance-gestion.fr
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 6 500 000 € - SIREN 378 135 610 RCS Brest
Agrément de l'Autorité des Marchés Financiers – N° GP 04/006 du 22/03/2004 – TVA : FR 87 378 135 610.